

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	86 (1957)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin pédagogique

**Organe de la Société fribourgeoise d'éducation  
et du Musée pédagogique**

---

*Rédacteurs :* Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.  
Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.  
Paul Genoud, instituteur, à Zénauva.

*Administration :* Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1<sup>er</sup> des mois de mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1<sup>er</sup> des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

---

SOMMAIRE. — *Pro Infirmis*. — Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger. — Assemblée générale de la SFE. — Rapport de la rédaction du « Bulletin pédagogique ». — Société fribourgeoise des maîtres de gymnastique. — Mgr Eugène Dévaud et l'Ecole primaire fribourgeoise. — Une constatation de « Pro Infirmis ». — Formation de maîtres pour les écoles spéciales. — La fiche d'orientation professionnelle. — Délinquants en herbe. — La polycopie au service de l'école. — La fonction du travailleur social, — A propos de la valeur alimentaire des choux. — L'actualité. — L'école primaire et la visite du Musée d'histoire naturelle, — Cours suisse de travail et de réforme scolaire. — Bibliographies.

---

## Pro Infirmis

L'Association *Pro Infirmis* collabore à l'instruction spécialisée des enfants aveugles, sourds, arriérés et invalides. C'est pourquoi la Direction de l'Instruction publique prie le Corps enseignant de soutenir son action, par la vente des cartes qui aura lieu du 23 mars au 23 avril 1957.

*Le Directeur de l'Instruction publique*  
J. PYTHON.

## Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger

Cette année, les examens auront lieu aux dates suivantes : Les épreuves écrites : le 3 mai 1957. Les épreuves orales : le 7 juin 1957. Le lieu où se tiendront les examens sera fixé après le délai d'inscription.

Demander les renseignements et adresser les inscriptions *avant le 31 mars 1957*, au Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud, service de l'enseignement secondaire, Lausanne. Pour obtenir le règlement-programme, prière de joindre 30 ct. en timbres-poste.